

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 24.03.2025 / 21

LUNDI 24 MARS 2025 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 43
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 20
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **24 MARS**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 11mars 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULLEMARE
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mr Dominique MOREAU
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Philippe SOETAERT est désigné secrétaire de séance.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES
INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DES COLLEGIENS DU COLLEGE
FERNAND LEGER**

Le Département du Calvados indemnise les communes, intercommunalités et syndicats propriétaires de ces équipements pour leur mise à disposition gratuite auprès des collèges. La commune de Livarot - Pays-d'Auge est propriétaire d'installations sportives qu'elle met à disposition gratuitement au collège.

Dans ce cadre, le Département a décidé d'indemniser la commune de la mise à disposition gratuite des installations sportives dont elle est propriétaire.

La convention établie arrivant à leur terme, il apparaît nécessaire de renouveler celle-ci dès cette année scolaire 2024-2025. Elle a pour objet de définir les conditions d'indemnisation du propriétaire des installations sportives mises à disposition du collège par le Département. Cette indemnisation est calculée d'après le nombre de classes du collège fréquentant les installations sportives dans le cadre de l'EPS, déclaré lors de la rentrée.

Elle est actualisée chaque année selon le taux d'évolution de la dotation globale de décentralisation.

Il est précisé qu'au 1er janvier 2025, elle s'élève à 932 euros par classe. Actuellement, elles sont au nombre de 10.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 25 mars 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250324-2025-03-26-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025